



ANNEXES AU REGLEMENT FINANCIER

(Assemblée Générale 11 février 2017)

Annexe 1 – PLAN COMPATBLE ANALYTIQUE

12	SECTEUR	3	REGROUPEMENT	4	MANIFESTATION	5	FRAIS MANIFESTATIONS	6	DEPL/HOT/RESTO	78	LIEU
OO		0		0		0		0		OO	
XX	DISCIPLINES	1	COMMUNICATION	1	COMPETITION	1	MEDICAL	1	DEPLACEMENTS	ID	Z. IDF
AD	ADMINISTRATION	2	STAGES ENTRAINEMENT	2	RENCONTRES internes	2	ARBITRES	2	HOTELS	NE	Z. NORI
ST	STRUCTURATION	3		3	CHAMPIONNATS PRO OO	3	SUPERVISEUR	3	RESTAURANTS	NO	Z. NORI
FO	FORMATION	4		4	CHAMPIONNATS DE ZONE (AMATEURS)	4	OFFICIELS	4	PHARMACIE	SE	Z. SUD-
GA	GALAS	5		5	CHAMPIONNAT DE France (DELEG)	5	LOCATION MATERIEL	5	EQUIPEMENT SPORTIFS	SO	Z. SUD-
		6		6	GALAS (DELG)	6		6	VETEMENTS	DT	Z. DOM
		7		7	CHAMPIONNAT UNIVERSITAIRE	7	SECURITE	7	VACATION	X1	PAYS 1
				8		8	RECOMPENSES	8	FOURNITURES ADMIN	X2	PAYS 2
				9	COUPE DE France (DELEG)	9	SPORTIFS	9		X3	PAYS 3
				A	COUPES REGIONALES (DA)	E	ENTRAINEURS	P	PRIMES AUX MEDAILLES	X4	PAYS 4
				B	COUPE NATIONALE (DA)	S	LOCATION SALLES			X5	PAYS 5
				C	CHAMPIONNAT NATIONAL (DA)	C	COMMUNICATION			X6	PAYS 6
				D	OPEN (DA)	D	FORMATEUR/DEVELOPP				
				E	TROPHEE (DA)						
				F	OPEN (DA)						
				G	JUBILE / COMPETITION (DA)						

	DISCIPLINES DELEGATAIRES
	DISCIPLINES ASSOCIEES

Siège social : FFKMDA – 144, avenue Gambetta – 93170 BAGNOLET
 Arrêté de délégation ministérielle : NOR SPOV1313107A
 SIRET: 507 458 735 00028 - CODE APE : 9312Z
 Téléphone : 33 (0)1 43 60 53 95 – Télécopie : 33 (0)1 43 60 04 75
 Site : www.ffkmda.fr



Annexe 2 – MODALITÉS DE REMBOURSEMENT

Barème de remboursement de frais soumis au Comité Directeur du 26 juin 2016.

Hôtel : 60 € nuit+petit déjeuner (+ 20 € si hébergement en Ile de France)

Repas : inclus dans la vacation d'arbitrage (NB : des repas peuvent être proposés aux arbitres à la discrétion de l'organisateur).

Généralités :

- Pour être prise en compte, une note de frais doit obligatoirement être remplie correctement et complètement, accompagnée des **originaux** des pièces justificatives. (Attention : les tickets de carte bleue ne sont pas des pièces comptables et ne peuvent donner lieu à des remboursements. Il faut impérativement envoyer les factures ou tickets de caisse originaux).
- Les notes de frais doivent être renvoyées à la fédération dans les 2 semaines maximum suivant la manifestation.

Frais kilométriques :

- Les frais kilométriques (0,28 cts/km) ne sont pris en charge que dans le cas de covoiturage et si la demande de remboursement est accompagnée de justificatifs originaux de péage (Aller et Retour).
- Les frais kilométriques d'une personne seule dans un véhicule pourront être remboursés, si le voyage en train est impossible ou trop contraignant, sur explication motivée. Dans tous les cas, le montant remboursé ne pourra pas dépasser la moyenne des prix observés sur le trajet SNCF en 2^e classe (référence www.sncf.com) à des jours comparables.
- Les frais kilométriques occasionnés par une convocation dans sa région de résidence, ne donnent pas lieu à des remboursements par la Fédération en dessous de 100 km AR.

Frais de transport en train :

Les frais de transport en train sont remboursés sur la base des trajets 2^e classe sur justificatifs.

Frais de transport en avion :

Les frais de transport en avion sont remboursés s'ils sont inférieurs au tarif SNCF 2^e classe ou à hauteur de celui-ci.

Les déplacements des membres de l'Equipe de France sélectionnés en stage ou compétition et, résidant dans les départements et territoires d'Outre-mer, sont régulés de la façon suivante :

- Plafonnement à 2000 euros par saison sportive (1^{er} septembre au 31 août n+1)
- Faisant la preuve des demandes d'aide réalisées et obtenues auprès des services territoriaux (notamment soutien de la « continuité territoriale ») ou privés (partenaires, sponsors).

Frais réels

Les frais réels peuvent faire l'objet d'un remboursement sur autorisation préalable du Président de la FFKMDA.



Primes de performance

KICK BOXING/ MUAY THAI				
Médailles	Championnat du monde		Championnat d'Europe	
	senior	junior	senior	junior
Or	1 600 € (+ 200 € si + de 2 combats)	400 € (+ 100 € si+ de 2 combats)	1000 € (+ 200 € si + de 2 combats)	300€ (+ 100 € si+ de 2 combats)
Argent	1 200 € (+ 200 € si + de 2 combats)	300€ (+ 100 € si+ de 2 combats)	800€ (+ 200 € si + de 2 combats)	200€ (+ 100 € si+ de 2 combats)
Bronze	800 € (+ 200 € si + de 2 combats)	200€ (+ 100 € si+ de 2 combats)	600 € (+ 200 € si + de 2 combats)	100 € (+ 100 € si+ de 2 combats)

NB : Les performances réalisées en MT classe B font l'objet de primes d'un montant égal à 50% des montants ci-dessus affichés (correspondant à la classe A).

Les autres compétitions internationales référencées (Coupes du monde, compétitions de sélection pour des échéances internationales (jeux mondiaux, sports ACCOR Games, etc.), peuvent faire l'objet de primes exceptionnelles à hauteur de 50% des montants prévus pour les championnats du monde.

Vacations (par période de 24 heures) :

Superviseur : 110 €

Arbitre National : 80 € (40 € supplémentaires pour les arbitres convoqués pour la pesée, si elle est programmée la veille).

Arbitre stagiaire : pas de vacation pour une intervention d'évaluation

Kiné : 180 €

Entraîneur National : 110 €

Participation fédérale aux organisations de compétitions :

- a) **Compétitions nationales et internationales fédérales (Championnats de France, Coupes de France, Open et Trophées de France)**
- présence des juges arbitres (déplacement en conformité avec le règlement financier, vacation journalière),



- médailles, diplômes, coupes, ceintures,
- participation forfaitaire plafonnée à : 300 € par jour pour le médecin, 750 € pour la location du ring, (par ring, pour toute la durée de la manifestation).
- Secouristes et autres prestataires sur devis.

La FFKMDA ne prend pas en charge la communication locale, les frais liés à la présence des clubs, entraîneurs et compétiteurs, les déjeuners des arbitres.

- b) **Championnats de Ligue** : pas de participation financière fédérale
- c) « Galas privés » : pas de participation financière fédérale

Rétrocession sur les licences aux organes déconcentrés

Reversion aux ligues :

- Moins de 3 000 licenciés 4 € par licencié
- Plus de 3 000 licenciés 5 € par licencié

Tarifs des produits

1^{re} Affiliation : 1 €

Réaffiliation : 200 €

Affiliation des structures privées : 300 €

Affiliations/Licence organisateur Gala : 5 000 €

Licence – 18 ans : 25 €

Licence + 18 ans : 35 €

Licence pro : 75 €

Passeport : 15 €

Taxe Gala sans titre avec plus de 2 combats pro : 500 €

Taxe Gala Défense titre Champion de France : 800 €

Gala avec titre de Champion d'Europe : 1 000 €

Gala avec titre de Champion du monde : 1 500 €

Annexe 3 – PRESTATAIRES EXTERNES

Expert comptable

Fabienne MASSIE

37 avenue du Pays de Galie

78860 SAINT NOM LA BRETECHE

01 46 22 18 84

Commissaires aux Comptes

ADH Experts

Cécile COSTE

Mickael ARROUCH

8 rue Claude Bernard

BP 30364

Le Coudray

28007 CHARTRES Cedex

02 37 25 15 15

Siège social : FFKMDA – 144, avenue Gambetta – 93170 BAGNOLET

Arrêté de délégation ministérielle : NOR SPOV1313107A

SIRET: 507 458 735 00028 - CODE APE : 9312Z

Téléphone : 33 (0)1 43 60 53 95 – Télécopie : 33 (0)1 43 60 04 75

Site : www.ffkmda.fr